

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 18/11/2024 - 27709 - 2021 B 03203 - 899 621 445 - 2B DEVELOPPEMENT

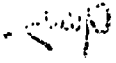
in  
1952



in  
1952

18 NOV 52

in  
1952



in  
1952

RECEIVED  
 NOV 18 1952  
 U.S. AIR FORCE  
 WASHINGTON, D.C.

# 2B DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée  
au capital de 584 400 euros

**Siège social : 81 Bis Route de la Roche  
78 270 LIMETZ-VILLEZ**

899 621 445 RCS

## TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT

DU 31 MAI 2024

### PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2 636 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

#### DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 636 euros de la manière suivante :

#### Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 636 euros
- Report à nouveau : 634 397 euros

#### Affectation

- A la réserve légale, soit 58 440 euros
- Aux autres réserves, soit 578 593 euros

#### Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 221 433 euros et celui des réserves à 637 033 euros.



## Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 Décembre 2021			
31 Décembre 2021			
31 Décembre 2020			

## TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

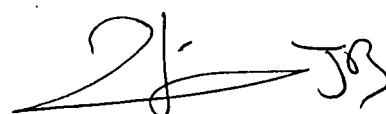
Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

### **Conventions avec Monsieur Jonathan BARRE, Président :**

- Monsieur Jonathan BARRE détient un compte courant d'associé ouvert dans les journaux de la Société présentant à la clôture de l'exercice un solde créditeur d'un montant de 600 000.94 euros. Cette somme n'a pas été productrice d'intérêt.

Bien que ce ne soit pas une convention réglementée au sens de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- Monsieur Jonathan BARRE n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président pour l'exercice écoulé.



# 2B DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée  
au capital de 584 400 euros

**Siège social : 81 Bis Route de la Roche  
78 270 LIMETZ-VILLEZ**

899 621 445 RCS

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS

### DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MAI 2024

Le 31 mai 2024,

Au siège social,

Monsieur Jonathán BARRE demeurant au 81 bis route de la Roche, 78270 LIMETZ-VILLEZ,  
agissant en qualité de Président,

Associée unique de la Société 2B DEVELOPPEMENT,

#### **I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de Président de la Société, Jonathan BARRE, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

#### **II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;

#### **PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2 636 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### **DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 636 euros de la manière suivante :



### Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 636 euros.
- Report à nouveau : 634 397 euros

### Affectation

- A la réserve légale, soit 58 440 euros
- Aux autres réserves, soit 578 593 euros.

### Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 221 433 euros et celui des réserves à 637 033 euros.

### Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 Décembre 2022			
31 Décembre 2021			
31 Décembre 2020			

### TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

#### **Conventions avec Monsieur Jonathan BARRE, Président:**

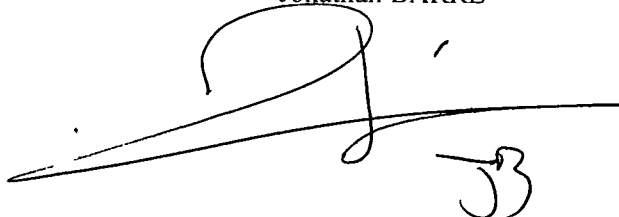
- Monsieur Jonathan BARRE détient un compte courant d'associé ouvert dans les journaux de la Société présentant à la clôture de l'exercice un solde créditeur d'un montant de 600 000.94 euros. Cette somme n'a pas été productrice d'intérêt.

Bien que ce ne soit pas une convention réglementée au sens de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- Monsieur Jonathan BARRE n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président pour l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Jonathan BARRE



JB

# Bilan

## Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	1 260 000	32 130	1 227 870	1 253 070
	Immobilisations financières (1)	584 400		584 400	584 400
	<b>Total I</b>	<b>1 844 400</b>	<b>32 130</b>	<b>1 812 270</b>	<b>1 837 470</b>
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	2 408		2 408	600
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 756		6 756	4 344
	Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>	<b>9 164</b>		<b>9 164</b>	<b>4 944</b>	
<b>Total général I + II</b>	<b>1 853 564</b>	<b>32 130</b>	<b>1 821 434</b>	<b>1 842 414</b>	

## Passif

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	584 400	584 400
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	634 397	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 636</b>	<b>634 397</b>
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	<b>1 221 433</b>	<b>1 218 797</b>
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		400 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		782
	Dettes fiscales et sociales		
	Comptes courants d'associés	600 001	222 666
	Autres dettes		169
	Produits constatés d'avance		
<b>Total III</b>	<b>600 001</b>	<b>623 617</b>	
<b>Total général I+II+III</b>	<b>1 821 434</b>	<b>1 842 414</b>	

(1) Dont immobilisations financières - 1 an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

Coût de revient des immobilisations acquises

Prix de vente hors TVA des immob. cédées

**CERTIFIEE CONFORME**